



Marseille, le 30 novembre 2018

Communiqué de presse

Opération de lutte contre les taxis clandestins

Mercredi 21 novembre, une opération de contrôles coordonnés ciblant l'activité de transport public particulier de personnes à titre onéreux était menée à l'aéroport Marseille Provence sous l'autorité du préfet des Bouches-du-Rhône et du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Ce dispositif associait les services de la police aux frontières de l'aéroport Marseille Provence, avec le renfort de la brigade d'appui polyvalente zonale, et de la direction départementale de la protection des populations.

Le contrôle avait pour objectif de **s'assurer de l'exercice légal de l'activité de transport public de personnes à titre onéreux par les opérateurs**, tous statuts confondus (VTC, LOTI, artisans taxis, etc.) et de les dissuader de s'exonérer des obligations spécifiques liées à leur domaine d'activité.

Lors de cette opération, **un individu a été interpellé et placé en garde à vue pour délit d'exercice illégal de l'activité de VTC**. Il transportait deux personnes à son bord, à titre onéreux, sans disposer d'aucun statut lui permettant d'exercer ce type d'activité. Son véhicule a par ailleurs été mis en fourrière pour défaut d'assurance. De plus, à l'issue de l'enquête, il est apparu que ce chauffeur résidait irrégulièrement sur le territoire français. Il a donc été placé au centre de rétention administrative de Marseille.

Le préfet de police rappelle aux professionnels du transport public particulier de personnes, ainsi qu'aux transporteurs publics collectifs de personnes LOTI, **que les véhicules professionnels lorsqu'ils sont en activité, doivent arborer les signalétiques obligatoires** (équipements spéciaux pour les taxis, signalétiques VTC visibles à l'avant et à l'arrière du véhicule, carte professionnelle visible apposée sur le pare-brise avant). Le strict respect de la réglementation contribue à un équilibre entre l'ensemble des opérateurs de ce secteur d'activité.

Ce type de contrôle se poursuivra de façon régulière.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/communication

Marie-Flore VALLON 06.72.85.84.71 – Oualid SAHTOUT 06.85.11.64.82

pp13-communication@interieur.gouv.fr – www.bouches-du-rhone.gouv.fr

 Préfecture de police des Bouches-du-Rhône –  @prefpolice13 –  @prefecturedepolice13